**Recompositions politiques et juridiques.**

**L’Etat à l’épreuve du C-19.**

**Appel à la constitution d’un réseau de recherche**

***I. La présentation du problème***

La crise sanitaire que le monde traverse est sans doute la première « crise globale » contemporaine qui menace le monde d’une anomie généralisée ainsi que sa nouvelle option économique, la mondialisation.

Elle a frappé la Chine, s’installe en Europe et frappe considérablement aux États-Unis et progresse rapidement sous d’autres continents.

Le même problème à gérer, dans une temporalité réduite par des États différents, riches, émergents ou pauvres, pose des questions fascinantes aux sciences sociales et politiques. Pour comprendre, il faut comparer disait G. Sartori.

Comparer la façon dont les États gèrent cette crise peut nous permettre de mieux appréhender la crise globale et les spécificités nationales. La réaction première des États est un repliement considérable sur leurs frontières et la prédilection de méthodes sanitaires de quarantaine et de confinement. Et ce même au sein de l’Union européenne. Si chacun d’entre nous reste concentré sur son cas national, il prend le risque de confondre des tendances générales et des spécificités nationales ou régionales et de minorer la portée globale de la crise et, par effet logique et mécanique, sa solution.

Il ne s’agit ni d’étudier les politiques sanitaires dont nous ne sommes pas spécialistes ni de mesurer les effets des différentes mesures prises.

L’objectif est de comprendre les effets de cette crise sur chaque système politique et chaque système juridique, l’inséparabilité étant leur réalité. La façon dont les mesures ont été prises, dont elles ont été reçues, approuvées ou contestées. Appréhender leur contenu et leur sens. Comment les différentes cultures politiques nationales s’adaptent aux nouvelles situations ? Qu’est-ce que cela nous dit sur chacune des sociétés, sur chacun des régimes politiques et, *in fine*, sur la place de l’État dans les sociétés contemporaines ? Comment l’instrument juridique est-il l’un des moyens de la gestion de crise ; comment sa technicité et sa cohérence sont-elles effacées ou maintenues dans le contexte de l’urgence sanitaire ? Un état d’urgence sanitaire : quid ? Quels sont les autres leviers d’action publique mis en œuvre ? Que nous disent ces leviers des métamorphoses de l’État contemporain en période de crise sanitaire inédite ?

Nous visons des situations politiques inimaginables il y a encore quelques semaines. En France, le second tour des élections municipales a été postposé et un « état d’urgence sanitaire » a été décrété. La Belgique a même un gouvernement après plus d’un an de blocage complet ! C’est le nord de l’Italie qui voit son système de santé s’effondrer pas le sud. Aux États-Unis, certaines primaires du parti démocrate ont également été postposées. Au Brésil, Bolsonaro semble dans le déni de la crise comme son ami D. Trump l’a été durant plusieurs semaines. En Hongrie, le gouvernement de Viktor Orban a soumis au Parlement un projet de loi qui lui permettrait de **prolonger indéfiniment l’état d’urgence** en vigueur depuis le 11 mars, sans demander l’aval du parlement. Dans certains pays les messes sont maintenues dans d’autres pas. Les frontières se ferment y compris en Europe et pour les pays les plus pro-européens. L’Afrique ferme ses portes aux Européens ! En Afrique du Sud, le confinement total est un pari risqué : c’est une affaire de Blancs…. Comment l’Afrique et ses systèmes sanitaires parfois défaillants pourront-ils faire face à ce nouveau péril ? Quels effets sur les différents pouvoirs en place ? La Commission européenne abandonne en quelques jours ses règles du pacte de stabilité. Autant d’évolutions et dévolutions (pour reprendre le terme de Charles Tilly) qui méritent d’être analysées de manière comparée.

Les questions sont importantes : est-ce que la crise sanitaire en Chine provoquera un renforcement ou une perte de légitimité pour le pouvoir ? Comment évoluera l’image de ce pays qui semblait condamné il y a quelques semaines, mais qui a repris sa politique de soft Power en vendant au monde quantité de masque et de matériel sanitaire ? Comment les rapports entre les États entretenant des relations conflictuelles, mais obligées de gérer à leurs frontières la crise sanitaire, évolueront-ils ? Comment la situation mondiale va-t-elle renforcer les solidarités ou les anéantir ? Quel rôle l’OMS va-t-elle exercer ?

Quel effet dans chaque État sur la légitimé des dirigeants ? À court ou long terme ? Quelles sont les limites de la démocratie en période de crise ? Qui seront les gagnants et les perdants de cette crise ? L’Union européenne peut-elle résister à une telle épreuve mettant à nu ses failles ? Quels sont les récits et les explications données dans chaque État ? Est-ce que les systèmes démocratiques sont capables de gérer une crise d’une telle ampleur ou le modèle chinois marquera-t-il des nouveaux points ? L’urgence et l’union nationale font-elles disparaître toutes différences politiques et idéologiques ? Quelles voix dissonantes parviennent-elles à se faire entendre (relativisme, complotisme, etc.) ? Comment sont protégés les publics les plus fragiles ? Qui est tenu comme responsable de cette crise dans chaque État ?

Nous pourrions continuer cette énumération. Il ne s’agit ici que de quelques exemples face au plus grand désastre sanitaire mondial depuis un siècle, il semble se lever une tempête politique et économique mondiale dont il est trop tôt pour mesurer l’impact et les conséquences.

***II. La problématique***

**La problématique de la recherche porte sur la gouvernance de la crise sanitaire dans ses aspects politiques et juridiques : comment la lutte contre le Covid-19 affecte-t-elle la gouvernance des sociétés au niveau local, national et global ?**

***III. Les enjeux politiques et juridiques de la pandémie : le cadre méthodologique.***

III A*.* Les questions classiques en science politique ne manquent pas. Plusieurs axes de réflexions pourraient être proposés :

* Le retour de l’État, de la souveraineté nationale, des frontières, du rôle des organisations internationales.
* L’évolution des régimes démocratiques et les possibles convergences entre démocratie et autoritarisme.
* Un autre axe de réflexion pourrait porter sur les cultures politiques (civismes, oppositions, etc.) et les attitudes politiques associées à ces dernières.
* Lutter contre v lutter ensemble

1) **Les mesures contre le Coronavirus = lutter contre** – comment chaque État réagit-il face à la crise sanitaire ? Quelles sont les mesures prises, quand et pourquoi (*policy*). Comment expliquer les différences dans les réactions (*timing*) et les mesures prises (contenu) ?

2) **Les changements que provoque la crise du Coronavirus sur la vie politique = lutter ensemble (?)** (Capacité à obtenir un consensus, quel consensus et à quel prix ?) ; place de l’expertise, place de la science, le rôle de l’opposition (silence voulu ou imposé, associé à la gestion de la crise ou pas), l’état d’urgence et l’État de droit dans certains cas ? État d’urgence et démocratie dans d’autres ? Lutter ensemble, c’est aussi faire appel à la coopération internationale et transnationale, avec des acteurs publics et mais aussi des citoyens et des éléments de la société civile.

III B. Les questions juridiques sont également nombreuses.

**Les mesures de distanciation sociale et la géolocalisation sanitaire : leur impact sur les libertés fondamentales**

* Quels sont les mesures prises ou préconisées par rapport aux citoyens et leur comportement (limitation des contacts personnels, fermeture des espaces publics – lesquels, fermeture des frontières, isolation des villes et des régions, quarantaine personnelle, quarantaines collectives, isolement de ghettos habités par des minorités défavorisées, verbalisation…) ? Des mesures de *backtracking* sanitaire sont prises en Corée du Sud, à Taïwan. Bientôt en France ?
* Comment ces mesures sont-elles discutées, expliquées, contestées ? Quel type d’argumentation ?
* L’autocertification est-elle généralisée et respectée ?

**Le cadre général légal et institutionnel : quel bouleversement par rapport au droit commun ?**

* Dans quelle mesure les gouvernements ont-ils recours à un droit d’exception ?
* Quelles institutions extraordinaires ont été créées pour la gestion de la crise ? Quelle procédure de nomination, de sélection, d’élection ? Quelles compétences par rapport aux institutions constitutionnelles ?
* Y a-t-il une discussion contentieuse nationale, notamment constitutionnelle, et internationale ?
* Quelle est la place de la Convention européenne des droits de l’homme ?

**La relation entre la décision politique et l’expertise scientifique :**

* Dans quelle mesure, le pouvoir politique s’appuie-t-il sur une expertise scientifique ? Les expertises s’automobilisent-elles ? Quelles sont leurs positions ? Quelles sont les compositions des comités : sanitaires et/ou sociales ?
* Quels sont les effets des avis d’expertise ? Comment ces avis permettent-ils de lutter contre la diffusion des fausses nouvelles ?

**Comment les mécanismes de responsabilité sont-ils mobilisés : quelle action responsable ?**

* Y a-t-il des plaintes politiques, pénales, civiles contre les autorités politiques, sanitaires et administratives et autres ?
* Comment cette crise contribue-t-elle à renforcer la souveraineté sanitaire comme un repliement ou favorise-t-elle une résurgence de la solidarité et de la coopération régionale, continentale et universelle ?
* La crise permet-elle de redéfinir la santé comme un bien global ? Faut-il soustraire certaines activités sociales de la logique de la concurrence marchande ? (les soins médicaux, les hôpitaux, les industries pharmaceutiques, la production du matériel de protection ou d’aliments de base…) Quel rapport entre le privé et le public dans des secteurs sensibles pendant une crise sanitaire de grande envergure ?
* Les propositions d’un droit libre sur les données, les connaissances et les technologies utiles dans la prévention, la détection et le traitement de la pandémie de coronavirus/COVID-19 vont-elles aboutir ?

**Le droit au secours de l’effondrement économique :**

* Quels types de mesures proposées ou décidées pour faire face à l’effondrement de l’économie ? Quels genres d’aide publique aux entreprises ? Et dans quel cadre ? Que faire avec la concurrence et l’aide publique ? Quels secteurs prioritaires : soutenir l’emploi, soutenir des entreprises concrètes, des activités économiques par secteur ? Quels types de soutien : fiscal (nouvelle réglementation des impôts, diminution des charges, pour quels acteurs économiques) ; aide directe aux entreprises (% des salaires à charge de l’État pendant une période limitée ; subsides divers, nationalisations) ?

***IV. Notre action académique***

Nous suggérons de nous mettre au travail maintenant. C’est maintenant que nos sociétés bougent de partout.

Concrètement, un réseau flexible de chercheurs francophones en sciences sociales et politiques de différents pays de différents continents pourrait se créer et décider de problématiques communes à analyser de façon comparative en utilisant les mêmes méthodologies et les mêmes dispositifs de recueil de données. A terme, il devrait permettre des publications, des colloques, des workshops dans les grandes conférences internationales de la discipline.

Dans une première étape, nous constituons le réseau en trouvant des collègues ouverts, curieux et intéressés par la comparaison. Cela doit aller vite et cela peut se faire en quelques jours.

Dans une seconde étape, nous tentons de trouver un moment où un maximum de membres peut se retrouver pour hiérarchiser les sujets et voir quelle plateforme d’échange facilement accessible nous pouvons utiliser et nous faire un premier agenda.

Par la suite nous pourrons formaliser, communiquer, trouver des financements, etc.

Pour toute information supplémentaire liée à ce projet ou pour exprimer votre intérêt à intégrer le réseau, veuillez écrire à :

***Jean-Michel De Waele***

Professeur de science politique (CEVIPOL), Université Libre de Bruxelles.

[Jean-Michel.De.Waele@ulb.be](mailto:Jean-Michel.De.Waele@ulb.be)

et

***Laurent Sermet***

Professeur à l’Institut d’études politiques, Aix-en-Provence UMR ADES 7268, Aix-Marseille Université.

[laurent.sermet@sciencespo-aix.fr](mailto:laurent.sermet@sciencespo-aix.fr)